



Formule pour la construction d'une résidence principale (Annexe à la demande d'autorisation de construire)

	Noms	Adresses
Requérant 1
Requérant 2
Propriétaire 1
Propriétaire 2

Projet de construction:

Parcelle no. : Plan Folio no :

Nombre de résidence(s) principale(s) à construire: **1 logement**

Le(s) soussigné(s) atteste(nt), que le logement mentionné ci-dessus sera **exclusivement et en permanence** utilisés par des personnes **domiciliées** sur la commune d'Arbaz

La mention „résidence principale“ sera inscrite au registre foncier.

	Lieu, date	Signature
Requérant 1
Requérant 2
Propriétaire 1
Propriétaire 2

Dans le cas où la demande concerne plus de deux requérants ou propriétaires, plusieurs formules doivent être jointes.



REQUISITION AU REGISTRE FONCIER

Le(s) soussigné(s),

Domiciliés à l'adresse :

agissant en tant que propriétaire la parcelle **N°**, **plan n°** **au lieu-dit**,
sur la Commune d'Arbaz, conformément aux extraits de cadastre / registre foncier annexés

- Vu la demande d'autorisation de bâtir déposée auprès de la Commune d'Arbaz en date du
- Vu la conformité du projet au règlement des constructions et des zones d'Arbaz (RCCZ) du 13.08.1996 ;
- Vu la conformité du projet au règlement sur des résidences d'Arbaz (RRA) du 23.06.2010;
- Vu les art 13 LcAT ;
- Vu l'art. 7 al. 4 de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) du 20 mars 2015 (Etat au 01.01.2016)

accepte :

1. l'affectation des unités de logements et autres surfaces en tant que résidences principales, surfaces commerciales, tel que spécifié dans l'autorisation de construire, et l'utilisation de ces surfaces par des personnes ayant leur domicile civil et fiscal (au sens de l'art. 23 du code civil) sur la commune ;
2. l'inscription de la réquisition spécifiant cette affectation au registre foncier conformément à l'article 12 du règlement RRA et à l'art 7 al. 4 de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) ;
3. la prise en charge des frais d'inscription de la réquisition au registre foncier.

Requiert du Registre foncier de Sion

- a. de mentionner, conformément à l'art 12 du règlement communal RRA, sur **la parcelle n°**, **plan n°** **au lieu-dit**, **Commune d'Arbaz** une interdiction de changement d'affectation selon point 1 de la présente réquisition et une restriction du droit d'aliéner en faveur de la Commune d'Arbaz
- b. de mentionner, conformément à l'art 7 al. 4 de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), sur la **parcelle n°**, **plan n°** **au lieu-dit**, Commune d'Arbaz une inscription de « résidence principale » ou de l'affecter à l'hébergement touristique qualifié.

Lieu et date :

Nom des requérants :

Signature des requérants

Lieu et date :

Nom des propriétaires du fond :

Signature des propriétaires du fond

Légalisation des signatures :

--